

JOURNAL DE LA HAYE.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

La Haye. Provinces, pour un an... 26 fl. 30 fl. six mois... 14 » 16 » trois mois... 7 » 8 »

Les 5 premières lignes à fl. 50. timbre, compris et 10 cts. par ligne en sus.

BUREAU DE LA RÉDACTION à La Haye, Lager Nieuwstraat, derrière le Prinsengracht, No 11. BUREAU POUR L'ABONNEMENT... ANNONCES, Chez M. Van Weelden, libraire, Spui, à La Haye. Les lettres et paquets doivent être envoyés à la direction francs de ports.

LA HAYE, 29 Janvier.

Etat de la marine des Pays-Bas.

La flotte de la marine marchande des Pays-Bas se composait, au 31 décembre 1844, de 1815 bâtiments, jaugeant ensemble 181,819 lasts.

Dans le cours de l'année 1845, il a été lancé des chantiers du royaume 81 navires mesurant ensemble 5043 lasts; en sorte que le nombre total des navires est de 1896 d'une capacité de 186,872 lasts.

Il résulte des rapports, que, pendant l'année qui vient de s'écouler, 27 navires de 1866 lasts ont été mis hors de service, soit par des sinistres, soit par démolition. Par conséquent la flotte de la marine marchande des Pays-Bas au 31 décembre 1845, en 1866 navires mesurant 185,188 lasts, soit une diminution de 66 sur l'année précédente, de 54 bâtiments de plus.

Parmi les navires nouvellement bâtis en 1845, figuraient :

Table listing ship types and tonnage: 1 frégate, jaugeant 379 lasts; 7 barques, 1586; 2 briks, 212; 5 schooners, 413; 35 kofs, 1731; 31 sémèques, etc., 732.

Tandis que parmi les bâtiments mis hors de service on comptait :

Table listing ship types and tonnage: 1 frégate, jaugeant 169 lasts; 1 barque, 193; 1 brick, 201; 1 brigantin, 112; 16 kofs, 805; 1 sémèque, 36; 6 tialques, 170.

Le mouvement de la navigation sous pavillon néerlandais, en tant que cela concerne les navires chargés, en 1845, a augmenté considérablement sur l'année précédente, de 286 navires de 120,767 tonneaux pour les navires et de 150 navires de 10,767 pour les appareillages.

Le mouvement de la navigation sous pavillon étranger a également augmenté en 1845 de 38,697 tonneaux.

On vient de publier aussi l'état de la force navale des Pays-Bas ; il résulte de ce document, qu'au 1<sup>er</sup> janvier 1846 les forces navales s'élevaient à

Table listing naval vessels: 2 vaisseaux de ligne de 1<sup>re</sup> classe, chacun de 84 canons; 5 de 2<sup>e</sup> classe, chacun de 74; 3 frégates de 3<sup>e</sup> classe, dont 2 de 60 et 1 de 54 canons chacune; 11 de 44 et 2 de 38 et 1 de 32 can. chacune; 2 rasées; 18 corvettes à gaillard, dont 6 de 28 et 6 de 26 canons chacune; 2 sans gaillard, 2 de 22 et 2 de 20; 14 bricks de 1<sup>re</sup> classe, 10 de 18 et 4 de 10; 8 de 2<sup>e</sup> classe, 5 de 14 et 1 de 8; 12 bricks-schooners, 11 de 6 et 1 de 5; 9 schooners, 4 de 14 et 5 de 3; 2 pyrtscaphes, 1 de 8 can.; 6 de 7 can.; 2 de 6 can.; 2 navires d'instruction, dont 1 de 12 canons; 3 corvettes à gaillard; 100 chaloupes, dont 80 pour chabots; 35 chaloupes, dont 30 grand et 5 petit.

Navires en construction : 3 vaisseaux de ligne de 2<sup>me</sup> classe : Comp. De Ruyter et l'Amiral van Wassenaar ; 3 frégates de 2<sup>me</sup> classe : Prins Hendrik der Nederlanden, Princesse Sophie et Holland ; 3 corvettes à gaillard, Java, Sumatra et Borneo ; 1 corvette sans gaillard, Atalante ; 4 bricks de 1<sup>re</sup> classe, Het Zeepaard, de Zeehond, de Cachelot et de Bruinvisch ; 5 bricks-schooner, Banda, Ambon, Saparoea, Ternate et Rembang ; 1 schooner,

de Schorpioen ; et 3 bateaux à vapeur, Cutapao, Onrust et Samarang.

Amiral de la flotte, S. A. R. le Prince Frédéric des Pays-Bas. A la raison militaire de S. A. R. est attaché le contre-amiral E. B. van den Bosch, commandant des forces navales aux Indes Orientales et inspecteur de la marine dans ces parages.

Le corps des officiers de la marine néerlandaise se composait au premier janvier 1846 de trois vice-amiraux (E. J. Lucas, J. C. Ryk et J. P. Machielsen) ; de trois contre-amiraux (D. Buys, J. C. Koopman et E. B. van den Bosch) ; de vingt-trois capitaines, parmi lesquels S. A. R. le Prince Guillaume-Frédéric-Henri ; vingt-neuf lieutenants-capitaines, cent lieutenants de 1<sup>re</sup> classe, 175 lieutenants de 2<sup>me</sup> classe, 59 enseignés de 1<sup>re</sup> classe, 3 officiers de santé de 1<sup>re</sup> classe, 35 officiers de santé de 2<sup>e</sup> classe, 30 officiers d'administration de 1<sup>re</sup> classe, 19 de 2<sup>e</sup> classe, 20 de 3<sup>e</sup> classe, 31 administrateurs adjoints, etc.

Le corps des marins se compose de 1 commandant, 2 lieutenants-colonels-chefs de division, 4 capitaines de première et 5 de 2<sup>e</sup> classe ; 10 lieutenants de 1<sup>re</sup> et 19 de 2<sup>e</sup> classe ; 1 capitaine, 2 premiers-lieutenants et 1 lieutenant d'armement et d'habillement et 4 officiers de santé.

Le corps des ingénieurs de la marine se compose de 4 ingénieurs-en-chef, 4 ingénieurs de première et 8 de deuxième classe.

L'Institut royal de marine à Medemblik compte 10 fonctionnaires militaires. A la tête de l'établissement se trouve, comme commandant militaire, le contre-amiral J. C. Koopman ; 2 capitaines de marine, 1 capitaine d'artillerie, 1 lieutenant de marine de première classe et 2 de deuxième classe, 3 officiers de santé et 1 officier d'administration.

Il y a en outre 1 premier professeur, 1 lecteur, 4 professeurs de 1<sup>re</sup> et 1 de 2<sup>e</sup> classe.

Le nombre des cadets de marine est de 76.

Hier, de grand matin, a eu lieu la douloureuse cérémonie de l'inhumation de la dépouille mortelle de S. A. R. le Prince Guillaume-Frédéric-Nicolas-Albert, fils de S. A. R. le Prince Frédéric des Pays-Bas.

A 5 heures du matin le cortège de deuil s'est mis en marche; le char funèbre était attelé de six chevaux, et aux quatre côtés marchaient des laquais de la Cour. Plusieurs voitures venaient à la suite; dans l'une d'elles se trouvait un aide-de-camp de S. A. R. Le convoi était précédé et fermé par un escadron de lanciers.

Une heure après que le convoi funèbre eut quitté la résidence pour se diriger vers la ville de Delft, lieu de la sépulture de la Famille Royale, S. A. R. le Prince Frédéric s'est rendu dans cette ville pour assister à cette douloureuse cérémonie et voir déposer le cercueil dans les caveaux où reposent ses augustes ancêtres. L'opération du cercueil de l'état a eu lieu en présence de son père, le Prince Guillaume-Frédéric-Nicolas-Albert, de M. A. Muller, secrétaire-général de la justice, de M. Van Lintburg Stirum Noordwyk, secrétaire-général de la Cour, et de M. le bourgmestre de Delft, Van Dorland, en qualité de commissaire des tombeaux de la Famille Royale.

Cette nuit, entre Dordrecht et Ossendrecht, des malfaiteurs ont tenté d'attaquer le courrier de la malle et de s'emparer des dépêches. Une corde avait été tendue des deux côtés de la route, et au moment où le conducteur cherchait à se débarrasser de cet obstacle qui s'opposait à son passage, deux hommes se sont précipités sur lui, mais le sang-froid et le courage que le courrier de la malle a mis à repousser cette attaque imprévue, l'ont aidé à sortir sain et sauf des mains de ces malfaiteurs. On est à la recherche des coupables.

On n'a pas oublié ce que les journaux ont publié sur des persécutions dont les religieuses basiliennes de Minsk auraient été l'objet pour n'avoir pas voulu embrasser la communion grecque. Les journaux français ont annoncé que l'abbesse de cette communauté, ayant échappé comme par miracle, s'est réfugiée à Rome.

L'Univers Catholique de Paris publie une partie de l'interrogatoire que l'abbesse aurait subi par l'ordre du Pape, et d'où il résulte que l'empereur lui-même ne serait pas resté étranger à ce drame.

Nous laissons à l'Univers la responsabilité des faits publiés par lui, et nous le disons avec le Journal des Débats: que les faits soient vrais ou faux, le gouvernement russe ne peut plus continuer à garder le silence.

D'un autre côté cependant, on reçoit des nouvelles de Rome qui assurent que les négociations entre les cours de Rome et de Russie, qui, à proprement parler, ont commencé lors de l'entrée de l'empereur avec le saint-père, sont poursuivies à Rome par le chancelier de l'empire russe. Voici les points que le cour de Rome désire voir modifier: 1<sup>o</sup> la faculté accordée au clergé catholique en Russie de communiquer librement avec le cour de Rome; 2<sup>o</sup> les mariages mixtes et d'éducation des enfants issus de pareilles unions (d'après les lois de l'empire russe, tous les enfants nés de mariages mixtes doivent être élevés dans l'église de l'état); 3<sup>o</sup> l'élection des évêques; 4<sup>o</sup> l'organisation légale de séminaires catholiques.

On a reçu par Londres des nouvelles de New-York, jusqu'au 3 janvier; elles n'apprennent rien d'important. Aucune décision n'a encore été prise par le sénat, ni par le congrès au sujet des diverses résolutions qui leur sont soumises concernant la question de l'Oregon. Cependant les nouvelles sont en général à la fois, et le rapport des journaux font espérer que les résolutions de M. Hannegan et du général Cass seront rejetées, parce qu'elles sont au même, ajournées indéfiniment.

La bonne intelligence n'est pas encore entièrement rétablie entre la cour de Toscane et celle de Rome. On dit que le gouvernement toscan a allégué, en justification de sa conduite, que la cour de Rome avait tenu trop peu de compte des demandes qu'il avait adressées, à une époque antérieure, à la cour de Rome au sujet de l'extradition de quelques réfugiés.

Une sourde effervescence règne toujours parmi les mécontents de la Rome romaine. Ces jours derniers un nouveau complot a été découvert à Paris; on n'a pas encore découvert l'auteur de ce crime.

Nous apprenons que M. Nieuwenhuizen de Bruxelles, veut de faire l'acquisition d'une des plus belles collections de tableaux de l'école hollandaise et flamande; celle de Madama Hoffman de Harlem.

L'art de l'écriture compte aujourd'hui des maîtres qui peuvent opérer des prodiges. M. Van Lunteren, professeur du Roi, est de ce nombre, et nous en sommes persuadés pour qui vient plus aptes que lui à inculquer aussi promptement que d'autres la science qu'ils possèdent. Ses rapides progrès que M. Van Lunteren fait faire à ses élèves, sont vraiment surprenants. En quelques leçons, l'écriture la plus vicieuse se corrige, la main la plus inexpérimentée trace avec facilité les formes les plus correctes. Les cahiers de ses plus jeunes élèves, que nous avons eus sous les yeux, en sont la preuve irrécusable; mais ce qui nous a surtout frappé d'étonnement, c'est la vue des pages écrites par quelques sous-officiers de l'armée qui, réunis en classe sous la direction de M. Van Lunteren, se sont trouvés, seulement après quelques

n'a pu trouver ni squelette d'enfant, ni fermetures de coffre, parce que sous ces arbres il n'y avait ni l'un ni l'autre.

— Il n'y avait ni l'un ni l'autre! redit madame Danglars, en fixant sur le bonheur du roi des yeux dont la prunelle effrayablement dilatée indiquait la terreur; il n'y avait ni l'un ni l'autre! répéta-t-elle encore comme une machine qui essaye de fixer par le son de ses paroles et par le bruit de sa voix, en laissant tomber son front dans ses mains, non, cent fois non...

— Mais ce n'est donc point là que vous avez déposé le pauvre enfant, monsieur? Pourquoi me tromper? dans quel but, voyons, dites?

— C'est là; mais écoutez-moi, écoutez-moi, madame, et vous allez me plaindre, moi qui ai porté vingt ans, sans en rejeter la moindre part sur vous, le fardeau de douleurs que je vais vous dire.

— Mon Dieu! vous m'effrayez! mais n'importe; parlez, je vous écoute.

— Vous savez comment s'accomplit cette nuit douloureuse où vous étiez expirante sur votre lit, dans cette chambre de damas rouge, tandis que moi, presque aussi haletant que vous, j'attendais votre délivrance. L'enfant vint, me fut remis, sans mouvement, sans souffle, sans voix: nous le crûmes mort.

Madame Danglars fit un mouvement rapide, comme si elle eût voulu s'élaner de sa chaise.

Mais Villefort l'arrêta en joignant les mains, comme pour implorer son attention.

— Nous le crûmes mort, répéta-t-il; je le mis dans un coffre qui devait remplacer le cercueil, je descendis au jardin, je creusai une fosse et l'enfouis à la hâte. J'achevais à peine de le couvrir de terre, que le bras du Corse s'étendit vers moi. Je vis comme une ombre se dresser, comme un éclair reluire. Je sentis une chaleur, je sentis un frisson glacé, me parcourut tout le corps et m'éleva jusqu'au ciel. Je tombai mourant, et me crus tué. Je n'oublierai jamais votre sublime courage, quand, revenu à moi, je me trouvai expirant jusqu'au bas de Peschallier, où, expirante vous-même, vous vintes au-devant de moi. Il fallait garder le silence sur la terrible catastrophe; vous eûtes le courage de regagner votre maison, soutenus par votre nourrice, un duel fut le prétexte de ma blessure. Contre toute attente,

le secret nous fut gardé à tous deux, et nous ne nous en sommes jamais vantés. Trois mois, je lutai contre la mort; mais, comme vous savez, la vie, on m'ordonna le soleil et l'air du ciel. Quant à moi, je me retirai de Paris à Chalon, en faisant six lieues par jour, jusqu'à Villefort qui suivait de derrière dans un véhicule à deux roues, sur la Saône, et par là, sans être vu, je me rendis à Paris, où j'arrivai à la fin de mai, par le chemin de fer. Je n'osai pas aller à la messe; je repris ma vie d'homme, et me remis à travailler. Je n'osai pas non plus aller à la messe; je repris ma vie d'homme, et me remis à travailler. Je n'osai pas non plus aller à la messe; je repris ma vie d'homme, et me remis à travailler.

A quoi avais-je pensé depuis que la connaissance m'était revenue? Tousjours à la même chose, toujours à ce cadavre d'enfant qui chaque nuit dans mes rêves s'envolait de sem de la terre, et planait au-dessus de la fosse en me menaçant du regard et du geste. Aussi à peine de retour à Paris, je m'informai; la maison n'avait pas été habitée depuis que nous en étions sortis, mais elle venait d'être louée pour neuf ans. J'allai trouver le propriétaire, je feignis d'avoir un grand désir de ne pas voir passer entre mes mains étrangères cette maison qui appartenait au père et à la mère de mon femme, j'offris un dédommagement pour qu'on rompt le bail, et me demanda six mille francs, j'en eusse donné dix mille, j'eusse donné vingt mille. Je les avais sur moi, je fis espérer terrante, et j'obtins la restitution, puis, lorsque je tins cette cession tant désirée, je courus au palais pour Auteuil. Personne depuis que j'en étais sorti n'était entré dans la maison.

Il était cinq heures de l'après-midi, je montai dans la chambre rouge et j'attendis la nuit.

Là, tout ce que je me disais depuis un an dans mon âme continuait, se représentait bien plus menaçant que jamais dans ma pensée.

Ce Corse qui avait déclaré la vengeance, qui m'avait suivi de Nîmes à Paris, ce Corse, qui était couché dans ce jardin, qui m'avait suivi, m'avait vu creuser la fosse, il m'avait vu enterrer l'enfant; il pouvait en arriver à vous connaître; peut-être vous connaissait-il... Ne vous ferait-il pas savoir un jour le secret de cette terrible affaire... ne serait-ce pas pour lui un bien, donc vengeance, quand il apprendrait que je n'étais pas mort de la coup de poignard? Il était donc urgent qu'avant toute chose, et à tout hasard, je fisse disparaître les traces de ce passé, que j'en détruisisse tout vestige.

FEUILLETON DU JOURNAL DE LA HAYE, 30 JANVIER 1846.

LE COMTE DE MONTE-CHRISTO.

Le cabinet du procureur du roi. (Suite.)

La baronne connaissait le calme de Villefort, elle fut épouvantée de son exaltation, qu'elle ouvrit la bouche pour crier, mais le cri mourut dans sa gorge.

— Comment est-il ressuscité, ce passé terrible? s'écria Villefort; comment, du fond de la tombe et du fond de nos cœurs où il dormait, est-il sorti comme un fantôme, pour faire pâlir nos joues et rougir nos fronts?

— Hélas! dit Hermine, sans doute le hasard!

— Le hasard! reprit Villefort; non, non, non, madame, il n'y a point de hasard!

— Mais si; n'est-ce point un hasard, fatal il est vrai, mais un hasard qui a fait tout-cela? n'est-ce point par hasard que le comte de Monte-Christo a acheté cette maison? n'est-ce point par hasard qu'il a fait creuser la terre? n'est-ce point par hasard enfin que ce malheureux enfant a été déterré sous les arbres? Pauvre innocente créature sortie de moi, à qui je n'ai jamais pu donner un baiser; mais à qui j'ai donné bien des larmes. Ah! tout mon cœur se vola au-devant du comte lorsqu'il a parlé de cette chère dépouille trouvée sous des fleurs.

— Eh bien! non, madame; et voilà ce que j'avais de terrible à vous dire, dit Villefort d'une voix sourde; non, il n'y a pas eu de dépouille trouvée sous les fleurs; non, il n'y a pas eu d'enfant déterré; non, il ne faut pas pleurer; non, il ne faut pas gémir, il faut trembler.

— Que voulez-vous dire? s'écria madame Danglars toute frissonnante.

— Je veux dire que M. de Monte-Christo, en creusant au pied des arbres,

(4.) Voir le Journal de La Haye, du 29 janvier.



légons, en état de tracer toute espèce de genre d'écriture avec une précision, une netteté et une pureté de formes vraiment remarquables. Il n'est pas permis de contester la supériorité du système suivi par M. Van Lunteren, quand il s'appuie sur de pareils résultats, et nous nous plaignons d'autant plus à rendre hommage à l'excellence de sa méthode, que nous avons remarqué avec satisfaction que toutes les écritures ne sont pas parfaites, et que chaque élève a dans le tracé de ses lettres un caractère qui lui est propre et non une servile similitude reprochée à juste titre au procédé de quelques autres calligraphes.

### Nouvelles d'Angleterre.

(Par voie extraordinaire.)

Londres, 26 janvier.

#### Chambre des lords, séance du 25.

La séance est ouverte à 4 heures et demie. Le lord-chancelier donne lecture de la réponse de la reine à l'adresse de la chambre. Cette réponse est ainsi conçue :

« Je reçois avec satisfaction votre royale et respectueuse adresse et je compte avec confiance sur votre désir de concourir avec moi à faire le bonheur de mon peuple. »

Le duc de Richmond présente 28 pétitions de diverses localités dans les comtés de Kent, d'Aberdeen, d'York, de Somerset, de Derby, etc. Les pétitionnaires déclarent qu'ils ont l'espoir que, quoi qu'il arrive, la chambre des pairs ne consentira à aucune modification des lois sur les céréales avant qu'un appel ait été fait au corps électoral pour savoir si son opinion n'est plus la même à l'égard de ces lois. L'orateur en appuyant ces pétitions exprime à son tour l'espoir que la chambre haute ne se laissera pas intimider par les manœuvres de la ligue et de ses émissaires.

Le duc de Richmond adresse ensuite une interpellation au duc de Wellington sur la dernière crise ministérielle.

Le duc de Wellington donne les explications suivantes :

Mylords, lorsque les fâcheuses nouvelles de la récolte des pommes de terre en Irlande et dans quelques parties de l'Angleterre furent reçues par le gouvernement, mon très-honorable ami, le chef du cabinet, crut devoir soumettre à ses collègues une proposition tendant à suspendre par un ordre de la main en conseil les dispositions de la loi des céréales et à déclarer les ports libres à l'entrée des grains. Je fus un des membres du cabinet qui jugèrent que cette mesure n'était pas nécessaire. Je pensai que malgré l'étendu du fléau, les approvisionnements de denrées alimentaires existants dans le pays étaient suffisants aux besoins de la population et que le moyen de venir au secours des classes nécessiteuses était de leur procurer de l'ouvrage. Déjà dans d'autres circonstances des mesures du même genre avaient été employées avec un plein succès. Quant à faire subir que modification aux lois des céréales, je me prononçai pour l'affirmative; plusieurs membres du cabinet ne partageaient pas cet avis. Convaincu qu'une division d'opinions sur ce point dans les conseils de la couronne pouvait mettre en danger le gouvernement, je fis tous mes efforts pour faire cesser toute dissidence de vues parmi mes collègues. J'engageai alors mon très-honorable ami à donner sa démission; mon très-honorable ami suivit ce conseil, il offrit sa démission à la reine, en lui conseillant de former un nouveau cabinet. S. M. prit un noble lord (lord John Russell) de former une nouvelle administration; mais ce noble lord n'ayant pu réussir dans cette mission, S. M. pria mon très-honorable ami de rester au pouvoir. Mon collègue m'annonça les intentions de S. M. et nous nous trouvâmes dans la nécessité d'agir suivant les circonstances. Mon très-honorable ami étant d'avis qu'une modification des lois des céréales était nécessaire, plusieurs membres du cabinet se rangèrent à son opinion. Je ne dis pas que tous fussent du même avis, mais ce que je sais, c'est qu'un grand nombre d'entre eux, et moi avec eux, partagèrent l'avis du chef du cabinet. J'ai pris la résolution *qu'il lui arrive, de l'appuyer très-cordialement et je suis encore aujourd'hui dans cette résolution.*

Le duc de Wellington ajoute que sur la demande qui lui a été adressée s'il voudrait se charger de former un cabinet, sur le principe du maintien des lois des céréales telles qu'elles existent aujourd'hui, il a refusé cette mission dont il croit l'accomplissement impossible. Il espère que la chambre attendra les mesures que doit présenter demain sir Robert Peel et qu'elle accueillera avec une vaine conjecture sur un si grave sujet.

Après cet incident la séance est levée.

#### Chambre des communes séance du 26.

La séance est ouverte à 4 heures. Le speaker donne lecture de la réponse de la reine à l'adresse de la chambre. Il est présenté un grand nombre de pétitions pour et contre l'abrogation des lois sur les céréales.

La chambre se forme en comité des subsides et vote une somme de 50,000 livres (600,000 fl.) pour travaux publics en Irlande.

Sir Robert Peel attire l'attention de la chambre sur la ques-

tion des chemins de fer. Le gouvernement, dit l'orateur, croit de son devoir de soumettre à la chambre dès le commencement de la session ses vues sur cette importante question. En regard aux difficultés sérieuses du sujet, je crois qu'il convient que la chambre nomme un comité spécial pour l'examiner, le gouvernement est prêt d'ailleurs à suggérer à ce comité les moyens qu'il croira les plus propres à le diriger dans la marche à suivre en même temps qu'il lui communiquera tous les renseignements qu'il a recueillis sur la matière.

En 1844 la chambre a adopté 48 bills de chemins de fer; en 1845, 188 bills ont reçu la sanction du parlement, qui a autorisé ainsi l'application de 50 millions de liv. sterl. à ces travaux dans une période de 3 ans. Dans les deux dernières années le parlement a autorisé l'application de près de 70 millions à des projets de chemin de fer. Ainsi en 1846, une somme de 23 millions sera appliquée à ces travaux, en 1847 on y consacra 23 millions et en 1848, 18 millions. 23 millions par an constituent une somme considérable à tirer du capital du pays. Pour l'année actuelle le nombre des plans déposés est pour l'Angleterre de 606, pour l'Ecosse de 121 et pour l'Irlande de 88. Plusieurs de ces projets sont rivaux entr'eux, d'autres ne pourront être exécutés mais le nombre de ceux qui appellent un sérieux examen est en définitive beaucoup plus considérable qu'à aucune autre époque. Leur ensemble comprend une étendue de 20,687 milles de nouvelles lignes, exigeant un capital de 380 millions sterl. Il serait impossible d'appliquer à cet objet une somme aussi considérable sans les plus graves inconvénients. Il est donc nécessaire de poser des bases nouvelles pour la législation relative aux chemins de fer, bien que le système d'intervention du gouvernement dans les entreprises particulières rencontre des objections sérieuses, et pour ma part je vois avec plaisir les capitaux anglais affluer pour des entreprises de chemins de fer en Angleterre, plutôt que de les voir se jeter dans des entreprises étrangères. Mais ce grand nombre de projets n'est-il pas un obstacle aux résultats avantageux du système tout entier? nous devons examiner s'il est avantageux au public qu'une si grande somme de capitaux soit appliquée à la fois à un seul genre d'entreprises. La conséquence qui ne peut manquer de résulter de la concurrence, sera une exagération fâcheuse dans les évaluations, des produits et un désappointement non moins fâcheux de la part de ceux qui y auront mis leur fortune.

Je doute fort que le parlement qui aura dans cette session à s'occuper d'une foule d'objets importants, ait le temps matériel d'examiner attentivement tous les projets de chemins de fer qui ont été présentés à sa sanction; je propose donc la nomination d'un comité qui s'occupe exclusivement de cet examen. Ce comité se composera d'hommes spéciaux et parfaitement à même de juger du mérite des divers projets. Une carte a été dressée et les diverses lignes ont été tracées par catégories. Les unes sont celles qui aboutissent directement à la capitale, les autres sont d'une utilité publique, la troisième catégorie comprend celles de défense ou des côtes. Le comité dont je propose la nomination, ferait de temps à autre ses rapports à la chambre qui déciderait sur ses conclusions l'adoption ou le rejet des projets qui lui sont soumis.

Une discussion s'engage sur la motion de sir Robert Peel.

(La discussion continuait au départ du courrier.)

M. O'Connell avait fait grand bruit de la réunion projetée des membres irlandais de la chambre des communes à Dublin, réunion dans laquelle devait être arrêtée la marche à suivre dans la session actuelle du parlement. La réunion fixée d'abord à lundi a dû être ajournée faute d'un nombre suffisant des membres pour faire une assemblée tant soit peu respectable; elle eut lieu samedi, elle se composait en tout de sept membres y compris les deux fils et le gendre du libérateur, on l'a complétée par l'adjonction de quelques membres de l'association du rappel. M. O'Connell avait fait un appel aux conservateurs, mais aucun d'eux n'a jugé à propos de répondre à cet appel et l'affaire est passée en famille. M. O'Connell, M. Smith O'Brien, M. John O'Connell et quelques autres orateurs ont harangué l'assemblée qui n'a pas voulu se séparer sans adopter une résolution. En conséquence, après la lecture du discours du trône, M. John O'Connell a proposé la résolution suivante qui a été adoptée à l'unanimité des 8 députés présents.

« Les membres irlandais en se rendant à Londres s'engagent solennellement à combattre jusqu'à la dernière extrémité toutes les mesures qui seront présentées par le gouvernement, si elles ne sont pas accompagnées de mesures propres à régler d'une manière satisfaisante les rapports entre les propriétaires et les tenanciers. »

Avant la fin de la séance, M. O'Connell père a demandé de proposer la formation d'un parti irlandais, et comme personne n'a répondu, l'assemblée s'est séparée, satisfaite sans doute de ce qu'elle venait de faire pour le bien de l'Irlande.

Plusieurs journaux croient que sir Robert Peel n'aura pas la majorité pour lui, dans la question des céréales et enregistrent déjà de nombreuses défections dans le parti conservateur.

Le Morning-Post annonce la démission du marquis d'Exeter,

premier gentilhomme de la maison du prince Albert, démission qui serait la conséquence du discours prononcé à la chambre des lords contre le ministre, par le comte de Hardwick, père du marquis.

Le Morning-Post parle aussi de quelques démissions dans la maison royale, puis il ajoute : « Les germes de dissolution du cabinet sont tels qu'il n'est presque pas un des hauts fonctionnaires du gouvernement qui ne soit sur le point de grossir le nombre des défectionnaires. Ses bruits peuvent être plus ou moins fondés, mais ce qui ne saurait être douteux pour quiconque connaît l'état des partis, c'est que le ministère de sir Robert Peel ne peut durer. »

D'un autre côté on dit que d'après les calculs faits par les partisans de la liberté de commerce, les chances de majorité qu'ils ont dans la chambre des communes sont dans la proportion de 300 à 250, ce qui assure l'adoption du projet de sir Robert Peel, en dépit de l'opposition des partisans du système protecteur.

### Nouvelles de France.

La chambre des députés de France a adopté lundi, par 214 voix contre 21, le second paragraphe de l'adresse. M. Grandin a proposé un paragraphe additionnel, tendant à réclamer des mesures pour prévenir le retour des abus qui se sont produits à l'occasion des transactions sur les chemins de fer.

À la fin de la séance de la chambre des députés de France du 26, l'amendement proposé par M. Grandin, relativement aux abus des spéculations sur les chemins de fer, a été rejeté par 209 voix contre 160.

Le scrutin a été signalé par un incident curieux. M. Ladoucette ayant voté ostensiblement pour l'amendement, ce vote a excité de la part d'un grand nombre de membres du centre une violente clameur. M. Ladoucette a voulu alors expliquer son vote; mais M. le président lui a refusé la parole, et a sévèrement blâmé la manifestation qui venait d'avoir lieu, en la qualifiant d'odieuse atteinte à la liberté du vote.

Dans la séance d'avant-hier, la chambre s'est occupée d'un autre amendement de M. Darblay, qui, en d'autres termes, proposait la même chose que M. Grandin. L'amendement de M. Darblay a été écarté et la chambre a adopté le paragraphe avec une nouvelle rédaction proposée par le rapporteur.

M. le président je donne lecture du § 3 :

« Votre Majesté nous donne l'assurance que notre situation financière est devenue de plus en plus satisfaisante. Nous désirons de l'améliorer encore en faisant présider à l'emploi de nos ressources une vigilante et sage économie. »

M. O. Barrot demande la parole. Ce §, dit-il, parle de la situation prospère des finances. Pourquoi, alors, manquer à l'engagement pris d'opérer la conversion des rentes? Il paraît que M. le ministre des finances ne craint pas de se mettre en contradiction avec lui-même.

M. le ministre des finances. Si le ministre n'avait consulté que la situation actuelle des finances, il vous aurait apporté le projet de loi de la conversion. Mais il a dû se préoccuper aussi de l'ensemble de la situation financière du pays, de l'emploi de la direction des capitaux. Eh bien! dans son opinion, ce serait compromettre en ce moment la mesure que l'exécuter. Dans l'intérêt même du pays, il convient de l'ajourner.

Le § 3 est mis aux voix et adopté.

§ 4. Les divers projets de loi dont Votre Majesté nous annonce la présentation, seront l'objet de notre sérieuse étude.

M. de Tocqueville demande la parole contre le paragraphe. M. de Tocqueville dit-il, je n'étais pas partisan de la combinaison de l'ancien conseil royal; mais je n'approuvais pas davantage l'ordonnance du 7 décembre dernier. La combinaison du 7 décembre est de toutes celle qui prêtera le plus à l'arbitraire ministériel. Sous ce rapport, c'était la dernière mesure à prendre, mais je lui reprocherais encore bien plus sa forme. On a fait par ordonnance ce qui était du domaine de la loi. On a senti qu'on n'aurait pu obtenir de vous ce qu'on désirait et l'on a agi par ordonnance.

La constitution donnée au nouveau conseil royal présente un autre danger. C'est que personne n'aura qu'un membre de l'université ne peut en faire partie. L'esprit de corps et de concession réciproque s'y introduira, ce corps isolera chaque jour davantage de l'opinion générale. Le ministre, dans l'intérêt même de son pouvoir, aurait dû se réserver la faculté d'y introduire quelques membres étrangers; ainsi on aurait pu, au lieu de faire participer le corps universitaire, au mouvement extérieur des esprits.

(La séance continuait au départ du courrier.)

mériel; il n'y aurait toujours que trop de réalité dans mon souvenir.

C'était pour cela que j'avais annulé le bail, c'était pour cela que j'étais venu, c'était pour cela que j'attendais.

La nuit arriva, je la laissai bien s'épaissir; j'étais sans lumière dans cette chambre, ou des souffles de vent faisaient trembler les portières derrière lesquelles je croyais toujours voir quelque espion embusqué; de temps en temps je travaillais, il me semblait derrière moi, dans ce lit, entendre vos plaintes, et je ne osais me retourner. Mon cœur battait dans le silence, et je le sentais battre si violemment que je croyais que ma blessure allait se rouvrir; enfin j'entendis s'éteindre, l'un après l'autre, tous ces bruits divers de la campagne. Je compris que je n'avais plus rien à craindre, que je ne pouvais être ni vu ni entendu, et je me décidai à descendre.

Ecoutez, Hermine, je me erois aussi, j'étais qu'un autre homme, mais lorsque je retirai de ma poitrine cette petite clé, l'escalier que j'avais retrouvée dans mes habits, cette petite clé que nous chérissions tous deux, et que vous aviez voulu faire attacher à un anneau d'or, lorsque j'ouvris la porte, lorsque à travers les fenêtres je vis une lune pâle jeter, sur les degrés en spirale, une longue bande de lumière blanche pareille à un spectre, je me retins au mur et je fus près de crier; il me semblait que j'allais devenir fou.

Enfin je parvins à me rendre maître de moi-même. Je descendis l'escalier marches par marches; la seule chose que je n'avais pu vaincre, c'était un étrange tremblement dans les genoux. Je me cramponnai à la rampe; si je l'eusse lâchée un instant, je me fusse précipité.

J'arrivai à la porte d'en bas, en dehors de cette porte une bêche était posée contre le mur. Je la pris et je m'avançai vers le massif. Je m'étais muni d'une lanterne sourde; au milieu de la pelouse je m'arrêtai pour l'allumer, puis je continuai mon chemin.

Novembre finissait, toute la verdure du jardin avait disparu, les arbres n'étaient plus que des squelettes, aux longs bras décharnés, et les feuilles mortes craquaient avec le sable sous mes pas.

L'air était si froid que je sentais le cœur qu'en approchant du massif je tirai un pistolet de ma poche et l'armai. Je croyais toujours voir apparaître à travers les branches la figure du Corse.

J'éclairai le massif avec ma lanterne sourde; il était vide. Je jetai les yeux tout autour de moi, j'étais bien seul; aucun bruit ne troublait le si-

lence de la nuit, si ce n'est le chant d'une chouette qui jetait son cri aigu et lugubre comme un appel aux fantômes de la nuit.

J'attachai ma lanterne à une branche fourchue que j'avais déjà remarquée un an auparavant, à l'endroit même où je m'arrêtai pour creuser la fosse.

L'herbe avait, pendant l'été, poussé bien épaisse à cet endroit, et l'autonne venue, personne ne s'était trouvé là pour la faucher. Cependant une place moins garnie attira mon attention; il était évident que c'était là que j'avais retourné la terre. Je me mis à l'œuvre.

J'en étais donc arrivé à cette heure que j'attendais depuis plus d'un an! Aussi, comme j'espérais, comme je travaillais, comme je sondais chaque touffe de gazon, croyant sentir de la résistance au bout de ma bêche; rien! et cependant je fis un trou deux fois plus grand qu'il n'était le premier. Je crus m'être abusé, m'être trompé de place; je m'orientai, je regardai les arbres, je cherchai à reconnaître les détails qui m'avaient frappé.

Une bise froide et aiguë sifflait à travers les branches dépouillées, et cependant la sueur ruisselait sur mon front. Je me rappelai que j'avais reçu le coup de poignard au moment où je piétinais la terre pour recouvrir la fosse; en piétinant cette terre je m'appuyais à son faux ébénier; derrière moi était un rocher artificiel destiné à servir de banc aux promeneurs, car en tombant, ma main, qui venait de quitter l'ébénier, avait senti la fraîcheur de cette pierre; à ma droite était le faux ébénier, derrière moi était le rocher; je tombai en me plaçant de même, je me relevai et me remis à creuser et à élargir le trou; rien, toujours rien : le coffret n'y était pas.

— Le coffret n'y était pas! murmura madame Danglars suffoquée par l'épouvante.

— Ne croyez pas que je me bornai à cette tentative, continua Villefort, non. Je fouillai tout le massif; je pensais que l'assassin, ayant détéré le coffret et croyant qu'il était un trésor, avait voulu s'en emparer; l'avait emporté; puis, s'apercevant de son erreur, avait fait à son tour un trou et l'y avait déposé; rien. Puis il me vint cette idée qu'il n'avait point pris tant de précautions, et l'avait purement et simplement jeté dans quelque coin. Dans cette dernière hypothèse, il me fallait, pour faire mes recherches, attendre le jour. Je remontai dans la chambre et j'attendis.

— Oh! mon Dieu!

— Le jour venu, je descendis de nouveau le premier escalier que j'avais fait pour le massif; j'espérais y retrouver ces traces qui m'auraient échappé pendant l'obscurité, j'avais retourné la terre sur une superficie de plus de vingt pieds carrés et sur une profondeur de six à sept pieds. Une journée eût à peine suffi à un homme salarié pour faire ce que j'avais fait, moi, en une heure. Rien, je ne vis absolument rien.

Alors je me mis à la recherche du coffre selon la supposition que j'avais faite qu'il avait été jeté dans quelque coin. Ce devait être sur le chemin qui conduisait à la petite porte de sortie; mais cette nouvelle investigation fut aussi inutile que la première, et le cœur serré, je revins au massif, qui lui-même ne me laissait plus aucun espoir.

— Oh! s'écria madame Danglars, il y avait de quoi devenir fou!

— Je l'espérais un instant, dit Villefort, mais je n'eus pas ce bonheur; cependant, rappelant ma force et par conséquent mes idées,

— Pourquoi cet homme aurait-il emporté ce cadavre, me demandai-je.

— Mais vous l'avez dit, reprit madame Danglars, pour avoir une preuve.

— Eh non! madame, ce ne pouvait plus être cela; on ne garde pas un cadavre un an, on le montre à un magistrat, et l'on fait sa déposition. Or rien de tout cela n'était arrivé.

— Eh bien alors?... demanda Hermine toute palpitante.

— Alors il y a quelque chose de plus terrible, de plus fatal, de plus effrayant pour nous, il y a que l'enfant était vivant peut-être, et que l'assassin l'a su.

Madame Danglars poussa un cri terrible, et saisissant les mains de Villefort.

— Mon enfant était vivant! dit-elle, vous avez enterré mon enfant vivant, monsieur! Vous n'étiez pas sûr que mon enfant était mort, et vous l'avez enterré! ah!

Madame Danglars s'était redressée et elle se tenait devant le procureur du roi, dont elle serrait les poignets, entre ses mains délicates, debout et presque menaçante.

— Que sais-je? Je vous dis cela comme je vous dirais autre chose, répondit Villefort avec une fixité de regard qui indiquait que cet homme si puissant était près d'atteindre les limites du désespoir et de la folie.

— Ah! mon enfant, mon pauvre enfant! s'écria la baronne, retombant







